



## Salutations protocolaires

**Version intégrale, mise à disposition sur internet, basée sur la liste de  
préséance du « Protocole vaudois », édition février 2024**

*Monsieur le Président du Grand Conseil,*

*Madame la Présidente du Conseil d'Etat,*

*Madame la Vice-Présidente du Conseil d'Etat,*

*Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,*

*Madame la Présidente du Tribunal cantonal,*

*Mesdames les Conseillères nationales, Messieurs les Conseillers nationaux,*

*Messieurs les Conseillers aux Etats,*

*Monsieur le Président du Tribunal neutre,*

*Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,*

*Madame la Présidente de la Cour des comptes,*

*Madame et Messieurs les membres du Bureau du Grand Conseil,*

*Mesdames les Députées, Messieurs les Députés,*

*Monsieur le Chancelier d'Etat,*

*Mesdames les Juges cantonales, Messieurs les Juges cantonaux,*

*Messieurs les Juges au Tribunal neutre,*

*Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de la magistrature,*

*Madame et Monsieur les Membres de la Cour des comptes,*

*Monsieur le Procureur général,*

*Mesdames les représentantes et Messieurs les représentants des communautés religieuses,*

*Monsieur le Recteur de l'Université,*

*Monsieur le Président de l'Ecole polytechnique fédérale,*

*Madame la Médiatrice cantonale,*

*Mesdames les Doyennes et Messieurs les Doyens des facultés de l'Université,*

*Mesdames les Préfètes, Messieurs les Préfets,*

*Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents des tribunaux d'arrondissement, du Tribunal des baux et du Tribunal des mineurs,*

*Mesdames et Messieurs les Syndics·ques,*

*Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents des Conseils communaux et généraux,*

*Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Mesdames les Directrices régionales et Messieurs les Directeurs régionaux des administrations fédérales,*

*Mesdames et Messieurs les Juges de paix,*

*Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,*

*Mesdames les Secrétaires générales et Messieurs les Secrétaires généraux des départements, du Grand Conseil et de l'Ordre judiciaire,*

*Mesdames et Messieurs les chef·fe·s de services de l'administration cantonale,*

*Mesdames et Messieurs.*

\*\*\*\*\*

NB 1 : la féminisation des fonctions est faite selon l'état au 15 février 2024. Elle peut ne pas être toujours totalement à jour.

NB 2 : ce document est mis en libre-accès sur le site du Grand Conseil vaudois. Il se veut une aide et une base de travail. Il incombe à chaque organisateur·trice qui souhaite l'utiliser dans le cadre d'une manifestation de l'adapter en fonction des personnes présentes ; par ailleurs, chacun·e demeure libre de l'appliquer ou de s'en écarter.

SGC/15.02.2024